

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ

Réunion du Mardi 29 Mai 2018

**Présents:** AZNAR Vincent ; BERGERY Franck ; BESANCON Carine ; CALLOCH Pascal ; CROUZET Annick ; DESBOIS Marc ; FUYATIER Isabelle ; LANDES René ; LEVEQUE Michel ; PHILIBERT Sophie.

**Excusée:** BOUVARD Méline donne pouvoir à Annick CROUZET

**Secrétaire de séance :** BERGERY Franck.

**ORDRE DU JOUR:**

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 Mars 2018.**
- **Délibérations:**
  - ligne de trésorerie « Salle des Fêtes de ROMANECHÉ ».
  - extension des compétences facultatives et modification des statuts de la CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de BOURG EN BRESSE).
  - modification des statuts du SIEA (Syndicat Intercommunal d' Energie et e-communication).
  - demande de subvention.
- **Echange de terrain.**
- **Point sur la zone « 2AU ».**
- **Point sur les commissions.**
- **Questions diverses.**

**1°) APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2018 :**

En préambule, Michel LEVEQUE souhaite apporter la précision suivante sur le contenu du chapitre PROJET DE BAIL EMPHYTHEOTIQUE /SEMCODA : (PROJET D'AMENAGEMENT « COEUR DE VILLAGE ») du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 08 Mars 2018.

Concernant la phrase : « Michel LEVEQUE indique s'être exprimé contre " parce qu'on ne connaît pas l'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé)" ; "que 2 jours de réflexion, c'est court pour s'engager" ; "qu'on n'a pas eu les documents suffisamment tôt" », Michel LEVEQUE précise qu'il n'a pas voté contre le projet d'aménagement en lui-même, mais qu'il s'est exprimé défavorablement sur le projet de bail qu'il n'avait alors pas totalement compris.

Cette précision étant entérinée, le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 08 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **2°) DELIBERATIONS :**

### **a) Ligne de trésorerie « Salle des Fêtes de Romanèche » :**

Dans le cadre des travaux en cours pour la rénovation de la salle des fêtes de Romanèche, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de lever une ligne de financement avant emprunt définitif.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

\* décide, dans l'attente du recouvrement du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA ) et de différentes subventions obtenues, de lever une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 Euros, sur une durée de 24 mois, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Est.

\* mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce prêt.

### **b) Extension des compétences facultatives et modification des statuts de la CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de BOURG EN BRESSE) :**

En confirmation des documents dont ont été préalablement destinataires tous les élus, Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 mars 2018, a approuvé l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération d'une part, et une modification de ses statuts d'autre part.

Cette extension a pour objectif de doter la Communauté d'Agglomération des nouvelles compétences facultatives ci-dessous:

\* des compétences complémentaires à celles de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), se déclinant autour de missions plus larges que celles de la GEMAPI assurées par les Syndicats de rivière.

\* la prise en charge des cotisations au SDIS et de l'allocation de vétérance à compter du 01 Janvier 2019.

\* la compétence «Fourrière Animale».

Concernant la modification statutaire, elle prévoit une rédaction plus précise de la compétence facultative relative au crématorium, ainsi que la réintégration de la compétence obligatoire relative aux documents d'urbanisme figurant dans les statuts délibérés le 10 Avril 2017 - article 8 « Aménagement de l'espace communautaire », et non reprise dans l'arrêté préfectoral du 28 Juillet 2017 entérinant les statuts.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les extensions de compétences et la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, tels qu'indiqués ci-dessus.

### **c) Modification des statuts du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et e-communication) :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que - préalablement à la présente réunion du Conseil Municipal - chacun d'entre eux a été destinataire des documents traitant de cette modification.

Il expose que le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 Avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA.

En 2016 et 2017, la Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture avaient rappelé au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, lequel a pour conséquence de dessaisir entièrement les communes des compétences transférées à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) , il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence

« Electrification rurale ».

Sont concernés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication, pour lesquels les communes votaient - jusqu'à présent - des participations imputées sur leur budget, en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra dorénavant faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux effectués par le SIEA ou de leur localisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal - à l'unanimité - approuve la modification des statuts du SIEA.

#### **d) Demande de subvention:**

Les nécessaires travaux de réfection du terrain de football - effectués à titre gracieux par l'Entreprise TLTP DANNENMULLER - vont débiter très prochainement.

Le renouvellement des cages, mains courantes et abris de joueurs ayant été inscrit au budget prévisionnel 2018, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'autoriser à demander une subvention, afin de diminuer l'investissement.

Suite à délibération, et à l'unanimité, les membres du Conseil donnent accord à Monsieur le Maire, l'autorisant à demander une subvention.

#### **3°) ECHANGE DE TERRAIN :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur CHARBON sollicitant l'échange d'une partie de son terrain situé à Romanèche contre une partie du chemin rural traversant la propriété de sa fille Madame FORTUNE.

Cette demande a été initiée en 2000. En effet, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 avril 2000 fait mention d'une sollicitation de Monsieur FORTUNE, lequel précise qu'il reviendra vers le Conseil pour finaliser sa requête. Par ailleurs, un procès verbal de bornage signé par les deux parties est en possession de la mairie.

A ce jour, le chemin rural a été intégré dans le domaine privé de la propriété FORTUNE. Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire rappelle la procédure complexe que requiert une aliénation du domaine public et précise ne pas être opposé à cette demande.

Après débat, le Conseil Municipal propose, à 9 voix pour et 1 voix contre, l'échange de terrain aux conditions suivantes :

- cession à la commune du chemin tel que borné à ce jour.
- cession à la commune d'un carré d'environ 100m<sup>2</sup> sur la parcelle 503, en bordure du chemin créé.
- l'ensemble des frais relatifs à cet échange seront à la charge du demandeur.

Carine BESANCON expose au Conseil qu'elle ne s'oppose pas au principe d'échange, mais contre le fait de demander une parcelle supplémentaire.

#### **4°) POINT SUR LA ZONE « 2AU »:**

Le projet de bail emphytéotique entre la mairie et la SEMCODA est en cours de lecture chez notre notaire, pour contrôle et avis éclairé des différentes conditions et dispositions, tant en terme de droits que d'obligations, qui régiront ce contrat.

Monsieur le Maire confirme que dans le projet de schéma d'aménagement, l'O.A.P (Orientations d'Aménagement et de Programmation) prévoit bien de laisser un espace communal libre d'environ 380 m<sup>2</sup>, permettant ainsi de dédier une zone pour l'implantation d'un éventuel futur commerce.

Une réunion entre les élus et les différents intervenants en charge de l'OAP - au cours de laquelle sera présenté ce projet de schéma d'aménagement, et sur lequel le Conseil Municipal aura à se prononcer - est programmée le 28 juin 2018.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par une initiative privée pour un projet de création d'une micro crèche. Il précise que ce projet est à un stade embryonnaire, et que s'il devait aller plus avant, il y aura lieu d'étudier son opportunité. Marc DESBOIS insiste sur l'importance de bien prendre en compte toutes les dimensions d'un tel projet, notamment en terme d'éventuelles répercussions sur l'actuel contingent de nourrices agréées exerçant sur la commune.

#### **5°) INFORMATIONS DIVERSES :**

- Réaménagement Foncier: à la demande de Monsieur CHATARD Etienne, agriculteur, une étude de réaménagement foncier rural (ex remembrement) va être lancée sur la commune. Une première réunion avec l'AFAF (Aménagement Foncier Agricole et Forestier) - à laquelle sont conviés tous les exploitants agricoles - est prévue le 08 Juin 2018 en mairie, en présence du géomètre retenu pour l'opération.

- Carrières FONTENAT: dans le cadre de la demande reçue de l'entreprise FONTENAT pour le renouvellement d'exploitation des carrières de LA CHAIR et de L'ETRANGLE (les droits actuels arrivant à terme en 2020), une réunion s'est tenue le 25 Mai 2018 en présence des services de l'état, de notre cabinet d'urbanisme, de Messieurs FONTENAT Patrice et Alexandre, du maire de CIZE (Luc DESBOIS) et de Vincent AZNAR (Maire de HAUTECOURT ROMANECHÉ).

- « Square BOLLIET » à Romanèche: l'acte régissant le bail emphytéotique conclu entre la commune et Madame et Monsieur BOLLIET vient d'être signé auprès de notre notaire. Le choix des différentes structures nécessaires à l'aménagement de cet espace de jeux est en cours.

- «Zéro Phyto » : la loi LABBE, interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics et de la voirie, impose aux communes la mise en place de méthodes de désherbage alternatif. Dans cette optique, des essais ont été réalisés avec différents matériels. Le choix des matériels les plus adaptés reste à faire, et sera dépendant du montant de la subvention que nous pourrions obtenir de la part de l'agence de l'eau. Dossier à suivre.

- Véhicule communal : le montant des réparations à engager sur l'actuel véhicule de service de la mairie étant extrêmement important, décision a été prise de faire l'acquisition d'un nouvel utilitaire d'occasion, d'une valeur de 10.000 Euros, conforme au montant initialement budgété.

- Syndicat des Eaux : lors d'une réunion regroupant l'ensemble des communes membres du Syndicat, le Président, Monsieur Jean Luc LUEZ, a proposé la création d'un syndicat à une plus grande échelle, sans pour autant concerner l'ensemble du territoire intercommunal. A préciser que les communes de Cize et Pouillat sont aujourd'hui en gestion directe, et qu'elles devront faire une demande si elles souhaitent intégrer le périmètre du futur syndicat. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un syndicat à échelle plus importante permettrait de nouveaux investissements, mais impliquerait une augmentation du prix de l'eau ainsi que l'absence de représentativité de certaines communes au sein du futur Conseil Syndical.

#### **6°) POINT SUR LES COMMISSIONS :**

==> Conseil Communautaire/CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse)  
Transports Scolaires :

René LANDES fait état du transfert, du Département à la Communauté d'Agglomération, de la compétence « Transport », qui sera effective à compter du 01 Juillet 2018, avec pour conséquence

l'application d'une participation annuelle pour frais de dossier de 20 Euros par enfant, mettant ainsi à mal la gratuité actuelle.

==> SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents) :

René LANDES indique que, lors de la dernière réunion, différents participants ont manifesté leur inquiétude quant aux répercussions que la présence de métaux lourds découverts dans la Bienne pourraient générer dans la rivière d'Ain. De plus amples informations seront communiquées lors de la prochaine réunion.

==> SMAE (Syndicat Mixte de l'Ile Chambod) :

René LANDES confirme que la cessation de la convention avec l'UDPA - portant sur l'occupation de locaux sur la base de loisirs de Chambod - a été entérinée, les dits-locaux ne répondant plus aux normes.

Par ailleurs, il mentionne que, suite aux travaux réalisés par EDF sur le barrage de Cize, des fluctuations importantes du niveau d'eau de la rivière d'Ain ont été constatées, et qu'outre le problème que cela peut poser pour l'accostage des bateaux à leur ponton, la crainte concerne surtout l'impact que peuvent avoir ces fluctuations sur la faune piscicole.

D'autre part, René LANDES indique que le bateau « Le Chambod », qui organisait des promenades sur la rivière d'Ain, restera à quai cette saison. Outre son activité déficitaire, le SMAE n'a - à ce jour - pas le budget suffisant pour couvrir le coût des importantes réparations qui sont à effectuer.

#### **7°) QUESTIONS DIVERSES :**

→ Marc DESBOIS signale que, lors d'un déplacement à Chambod, il a constaté que des barrières implantées en bord de route par le gérant du snack-bar-restaurant « Le Carbet », aux fins de délimiter son espace restauration, obligeait les piétons souhaitant rejoindre l'île à passer sur la route, ce qui ne manque pas de constituer un réel danger, compte tenu du flux de véhicules.

Monsieur le Maire fait savoir qu'un débat est actuellement en cours au sein du SMAE (Syndicat Mixte de l'Ile Chambod), à l'issue duquel sera définie la superficie dédiée à ce commerce.

→ René LANDES indique que le panneau signalétique reprenant le visuel des différents sentiers de la commune est réalisé, et que sa mise en place sur le site de Chambod, à l'entrée de l'île, est prévue sous quelques jours. Son coût, ainsi que son implantation, sont intégralement pris en charge par le SMAE (Syndicat Mixte de l'Ile Chambod).

→ Carine BESANCON :

- expose que le chauffeur du car scolaire a déplacé de quelques mètres, à priori sans aucune autorisation, l'arrêt de car à Romanèche, au motif que l'emplacement initial de l'arrêt amenait les élèves à transporter (de façon involontaire) des graviers à l'intérieur du car et à salir ce dernier. Elle indique que ce nouvel emplacement n'est pas suffisamment sécurisé. A la demande de Monsieur le Maire, Carine BESANCON est chargée de prendre contact avec la Régie des Transports de l'Ain pour évoquer ce problème et trouver une solution satisfaisante pour chacun.

- informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre - en mairie - toutes les précautions nécessaires afin que soit respectée la procédure régissant l'abandon des concessions.

- évoque l'embauche par le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) d'un agent, suite au départ de Madame Monique DARMEDRU, démissionnaire. Elle précise que les membres du SIVOS n'ont pas été informés de cette récente embauche.

→ Isabelle FUYATIER fait un point sur l'exposition « La place des Femmes durant la guerre de 1914/1918 », prévue à la salle des fêtes de Hautecourt du 05 au 11 Novembre 2018, dans le cadre du centenaire de l'armistice, exposition préparée par la commission « Communication ».

Par ailleurs, elle fait appel à toute personne qui disposerait de vêtements, matériels ou tous autres objets relatifs à cette période de l'histoire, et qui serait prête à les confier à la mairie pendant la durée de cette exposition.

Les enfants du CMJ (Conseil Municipal « Jeunes ») seront également associés à cet événement, sous une forme restant à affiner.

Isabelle FUYATIER précise que cette exposition a été labellisée, et qu'à ce titre, elle bénéficiera d'une subvention, à laquelle il convient d'ajouter une subvention de l'ONAC ( organisation Nationale des Anciens Combattants) et une autre de l'Association des Anciens Combattants du Val de Buenc.

→ Franck BERGERY fait état d'une extension d'un balcon qu'il juge illégale, sur le site de Chambod. Il précise que cette extension n'a donné lieu - semble-t-il, et malgré une première demande - à aucune régularisation de la part de la mairie, contrairement à d'autres cas similaires. Monsieur le Maire propose à Franck BERGERY d'investiguer sur ce dossier, et de le tenir informé. Franck BERGERY accepte cette mission, précisant toutefois qu'il n'est pas en charge de l'urbanisme au sein du Conseil Municipal. Il indique par ailleurs que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) lui paraît plus restrictif sur Chambod que sur les autres hameaux de la commune, et que ce sentiment d'iniquité a pu conduire quelques propriétaires à ne pas déclarer certaines extensions de garage, abri, hangar, annexe...

→ Monsieur le Maire confirme que les 2 panneaux à l'entrée du chemin communal desservant l'habitation de Monsieur André GAYRAUD, sur le site de Comba Versa, ont été enlevés.

PERMIS DE CONSTRUIRE (dossier déposé en Mairie) :

POUPOT Maxime / OLLIVIER-HENRY Solenn  
703 chemin de la Rivière  
Merloz

DEMIAS Etienne  
34 impasse des Carrés  
Challes

DECLARATION PREALABLE (dossier déposé en Mairie) :

MILETO David  
67 place Georges Salendre  
ROMANECHÉ

RIES Martine  
2340 Route du Port  
CHAMBOD

CAMPAGNE Nadia  
1565 route des Bords de l'Ain  
Merloz

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 21H50.

Le Maire,  
Vincent AZNAR

